

La Salle des Fêtes

C'est par une délibération du Conseil Municipal du 31 mai 1985 qu'on apprend l'existence officielle d'un projet de salle des fêtes sur le territoire de notre commune.

Nous sommes sous la mandature de M. Henri Bernard.

« La réalisation à Gençay d'une salle des fêtes fait l'objet, depuis plusieurs années, de demandes de la part des Associations locales et de la population. Il serait souhaitable de se prononcer sur l'étude d'un programme financier et d'un avant projet. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la construction d'une salle des fêtes. Elle (sic) souhaite l'ouverture d'un concours auprès de plusieurs architectes et chargerait la cellule de la D.D.E., bâtiments publics, de la mission d'assistance à la commune pour les études et la bonne fin des travaux. » Signé H. Bernard ?

Par une délibération du 13 juin 1985 est arrêté le : *« Principe de la construction sur le territoire de la commune d'une Salle des Fêtes à caractère polyvalent ».*

Le 30 août 1985 une nouvelle délibération nous apprend que : *« le Conseil Municipal a confié à la D.D.E. de la Vienne la Mission de construction d'opération pour l'aider à cette réalisation. »*

Lesquels services « ont défini les besoins exprimés dans le projet, besoins résultant des consultations que la commune a faites auprès des associations.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à un concours sur références pour choisir le concepteur qui sera amené à étudier ce projet

Six bureaux d'architectes seront consultés »

Un peu plus loin, on lit que Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal *« qu'il est nécessaire de choisir un architecte pour le projet de construction de la salle des fêtes ».* Il précise *« que ce choix se fera par la mise en compétition sur références d'un certain nombre d'architectes.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide donc de mettre en compétition les architectes suivants (suit la liste des six cabinets d'architectes) »

A la suite de cette consultation c'est l'architecte François Châtelin de Poitiers qui sera retenu.

Le 20 mars 1986 l'architecte choisi rédige un texte d'accompagnement de son projet qui reprend les motivations qui ont poussé à faire le choix de cette construction :

Les manifestations culturelles organisées par l'association « La Marchoise » et de nombreux bals participent à l'animation de Gençay. Le conseil municipal pour leur donner un cadre propice a décidé la construction d'une salle polyvalente et de locaux complémentaires.

L'implantation est prévue sur le champ de foire aux volailles, à l'extrémité de la halle existante qui permet un accès pédestre abrité, dans un cadre végétal marqué par une prairie et un bois de chênes descendant jusqu'à la Clouère. De là, la vue s'étend sur le bourg de Saint-Maurice-la-Clouère. Le hall, bénéficiant de ce point de vue remarquable, entouré des équipements complémentaires (bar, cuisine et sa réserve, vestiaire, sanitaires) commande l'accès à la salle. Il est animé par la galerie en surplomb distribuant bureau et locaux techniques (chaufferie, régie, électricité).

La salle est pourvue d'un grand plateau d'évolution et d'une piste de danse. Elle pourra recevoir, sur chaises et gradins mobiles, 700 spectateurs environ.

Sa forme permet à tous d'entourer la scène, plaçant chacun à proximité. Des gradins mobiles, repliables du type « gigogne » pourront y être installés et être rangés hors périodes d'occupation dans les locaux attenants ou contre les parois extérieures. Les parois et plafonds sont traités dans un souci de bonne acoustique et d'ambiance sombre pour le spectacle. Le plafond, supporté par de grandes poutres lamellées collées est en bacs acier, laqués, perforés et laine de verre dessus. Les murs sont en agglomérés de billes d'argile expansées teintées, montés brut. Les teintes choisies seront des bruns, beiges, kakis, etc...

Le plateau d'évolution pourra servir de piste de danse pour les cours et répétitions. A l'arrière du plateau se situent les loges et leurs sanitaires, des rangements.

Les extérieurs sont traités en enduits grattés, ton pierre, bardages peints, baies. La toiture de ce grand carré est à deux pentes, le faitage sur la diagonale. Le revêtement est de ton ardoise.

L'opération est liée avec le réaménagement des halles, qui bardées, constituent avec la salle un cadre adéquat pour les expositions, foires, rencontres de collectionneurs, etc...ouvrant de nouveaux champs d'intérêt aux Gencéens.

Fait à Poitiers, le 20 mars 1986

Signé L'Architecte,

F. Châtelin

Cette dernière opération, la réhabilitation des halles du marché aux volailles ne verra jamais le jour.

Le 9 juillet 1986 était la date limite pour le dépôt des réponses à l'appel ds candidatures.

Le 10 juillet 1986, une commission composée du maire M. Bernard, président, de quatre élus, MM. Deveaux, Rogeon, Souille, Ferru, membres, de M. Châtelin, le maître d'œuvre, et de deux représentants de la D.D.E, MM Battle et Mariotto, s'est réunie pour sélectionner les candidats ayant répondu à l'avis d'appel à candidature publié dans les journaux suivants : Centre-Presse, La Nouvelle-République, Le Moniteur.

Le 15 septembre 1986 ont lieu les opérations de sélection des candidats pour l'appel d'offres restreint concernant la construction de la salle polyvalente de Gençay.

« Le nombre de plis reçu dans les délais est de 60. Pour les lots 6 (ossature bois, menuiseries intérieures et extérieures, vitrerie), 7 (plâtrerie), 10 (plomberie sanitaire), 11 (chauffage ventilation) la commission décide « de consulter des entreprises n'ayant pas fait acte de candidature compte tenu du peu de candidatures obtenues pour ces lots.

D'autre part, la commission décide d'installer un système de caution pour le retrait des dossiers de consultation. Les entreprises retirant un dossier mais ne remettant pas d'appel d'offre se verraient pénalisée d'un montant représentant approximativement le coût d'un dossier. »

Dressé à Poitiers

Par la Direction Départementale de l'Équipement

Conducteur d'opération

Après la révision des prix, le montant total de l'opération se montera à 3 142 900, 00 F.

Le 30 octobre 1987, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire prend la délibération suivante :

« La construction de la salle des fêtes est pratiquement achevée, la commune de Gençay décide donc d'acheter le mobilier nécessaire au fonctionnement de cette salle.

A cet effet, plusieurs entreprises ont été mises en concurrence non formaliste et les offres de quatre entreprises susceptibles de fournir le matériel ont été examinées. (...) »

Après consultation, la meilleure offre et la meilleure proposition de prix ont été retenues.

Les chaises et les tables et différents autres équipements seront acquis pour la somme de 216 720, 15 francs.

Un devis supplémentaire de 940 084, 67 fr. est également présenté *concernant l'aménagement des abords de la salle des fêtes, pelouses, plantations, théâtre de verdure, parkings, etc...*

Du côté des aides pour le financement, avaient été sollicités, la C.A.F. qui sur une demande de 200 000 fr. devait accorder une somme de 150 000 fr., et le Conseil Général qui était susceptible d'accorder une somme de 464 290 fr.

Depuis cette date, ce bel outil pour l'animation de la vie gencéenne fonctionne et vieillit au mieux.

(Documentation archives communales)

Jean-Jacques Chevrier